assemblée générale

28 JUIN 2019 – Velizy

**PV AG A FAIRE VALIDER PAR LES CLUBS LORS DE L AG 2020**

Version : 6

Date : 18 juillet 2019

Sommaire

[1. APPEL DES DELEGUES 3](#_Toc14279348)

[2. INTERVENTION DE M. Georges POTARD – Président de la Ligue IdF 4](#_Toc14279349)

[3. INTERVENTION DE Mme Constance STOYANOV – DDCS 78 4](#_Toc14279350)

[4. ADOPTION DU PV de L’ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN A PLAISIR 4](#_Toc14279351)

[5. RAPPORTS MORAL ET FINANCIER 4](#_Toc14279352)

[6. Statistiques du Comité 5](#_Toc14279353)

[7. RAPPORTS DES COMMISSIONS 6](#_Toc14279354)

[A. Arbitrage 6](#_Toc14279355)

[B. Jeunes arbitres 6](#_Toc14279356)

[C. Organisation des compétitions 6](#_Toc14279357)

[D. Communication et informatique 6](#_Toc14279358)

[E. Discipline 6](#_Toc14279359)

[F. Réclamation et litiges 6](#_Toc14279360)

[G. Statuts et règlements 6](#_Toc14279361)

[H. Technique 7](#_Toc14279362)

[8. VŒUX 7](#_Toc14279363)

[A. Conseil d’Administration 7](#_Toc14279364)

[B. Commission SR / CMCD 7](#_Toc14279365)

[C. Vœux CDA 9](#_Toc14279366)

[D. Vœux Commission Technique 10](#_Toc14279367)

[E. Vœux COC 12](#_Toc14279368)

[9. VOTE DU BUDGET 17](#_Toc14279369)

[10. REMISES DES RECOMPENSES 17](#_Toc14279370)

# APPEL DES DELEGUES

Chaque association délègue à l’assemblée générale du comité un représentant spécialement élu à cet effet.

19h00 : Appel des Délégués Quorum nécessaire en voix : 111 et en clubs : 21

Le quorum étant atteint (154 sur 222 voix et 24 sur 42 clubs), l’Assemblée Générale ordinaire peut donc délibérer valablement.

**Membres du Conseil d’administration présents :** Mesdames Laurence CHERENCEY-ROHOU, Brigitte LESECQ, Christine PETIT, Audrey SCHOHN, et Messieurs Frédéric BADIN, Damien BLANCHET, Pascal BOSSUET, Victor GARRIGUET, Fabien ROYER, Laurent LE TRIONNAIRE.

**Absents excusés :** Mesdames Amélie FOLLIOT, Gaëlle FRANCISCO et Messieurs Nicolas BOURSIER Stéphane GATHERCOLE, Philippe LE COUSTOUR, Pierre-Olivier LEVET, Laurent MOMET, Clément RAINGEARD. Le Président du Comité ouvre la réunion à 19h30 et remercie les participants de leur présence.

**Autres présents** : Madame Constance STOYANOV et Messieurs Victor GARRIGUET et Georges POTARD

**Ordre du jour**

* Appel des délégués
* Adoption du PV de l’AGO du 30 juin 2018 à Plaisir
* Rapports : moral et financier
* Rapports des commissions
* Examen des vœux
* Vote du budget
* Remises des récompenses

Monsieur Frédéric BADIN explique la procédure pour voter : les clubs votent chacun avec un boitier électronique. Tous les votes du jour, excepté le vote de cooptation seront publics.

Les clubs font un vote pour tester le dispositif électronique.

Monsieur Frédéric BADIN en profite pour remercier la FFHB pour le prêt gratuit des zapettes.

# INTERVENTION DE M. Georges POTARD – Président de la Ligue IdF

Monsieur Georges POTARD indique que le résultat du vote électronique concernant la mise en œuvre de la réforme du Championnat N1M devrait être connu le mardi 2 juillet.

Il rappelle aux clubs qu’ils doivent impérativement enregistrer dans le compte asso ANDS leur attestation d’affiliation FFHB pour que leur dossier ne soit pas rejeté. Celle-ci est disponible dans Gesthand.

Il termine son intervention en signalant qu’après 16 années passées comme Président de la Ligue Ile-de-France, il ne se représentera pas lors des prochaines élections.

# INTERVENTION DE Mme Constance STOYANOV – DDCS 78

Madame Constance STOYANOV présente les principales missions de la Direction départementale de la Cohésion Sociale dans le domaine sportif :

* Le plan prescri’form qui était principalement axé sur les maladies longue durée et qui est étendu à l’obésité et plus généralement à la promotion du sport santé
* La féminisation sur les terrains, dans les clubs et dans les instances
* La facilitation de l’accès au sport avec le financement d’équipement sportif et la lutte contre les inégalités d’accès à la pratique sportive
* La lutte contre les incivilités, qui sont une préoccupation partagée par d’autres fédérations
* Les services d’aide avec le service civique

# ADOPTION DU PV de L’ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN A PLAISIR

Monsieur Frédéric BADIN demande s’il y a des remarques sur le PV du 30 juin 2018 à Plaisir.

* **Adoption du compte-rendu de l’Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2018 à Plaisir**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 154 – Voix exprimées : 148

Pour : 148 voix – Contre : 0 – Abstention : 6 – Non votant : 0

Le compte-rendu est adopté

# RAPPORTS MORAL ET FINANCIER

Monsieur Frédéric BADIN présente le rapport moral du comité : il explique qu’il est difficile de résumer la saison en quelques minutes.

Il indique que depuis la dernière Assemblée Générale, le Comité s’est installé dans ses nouveaux locaux à Bailly afin de proposer un outil de travail adapté aux bénévoles et aux salariés et que le nouveau Directeur a été embauché.

« C’est grâce à votre travail à tous que nous avons pu devenir propriétaire et embaucher un directeur pour notre comité »

Il rappelle que l’année précédente une campagne sur les incivilités a été lancée et regrette de ne pas voir les roll ups sur tous les terrains.

« C’est un travail long et difficile pour réduire les comportements inadaptés sur les terrains et dans les tribunes, mais je reste persuadé que c’est tous ensemble que nous ferons avancer les choses »

Il termine en rappelant que l’important est le Comité en tant que structure et non les personnes qui le composent actuellement. La structure Comité, les commissions perdureront, tandis que les personnes (bénévoles et salariés) seront remplacées au fil des années.

Aussi, les évènements du comité appartiennent à celui-ci, et non pas aux bénévoles ou aux salariés. Nous sommes tous de passage.

Ensuite, Monsieur Pierre-Olivier LEVET étant excusé, le rapport financier est présenté par Victor GARRIGUET

Il indique que la situation économique du Comité est saine et pérenne, ce qui a permis de réaliser l’achat des locaux.

Il propose, comme les années précédentes d’affecter le résultat bénéficiaire aux réserves.

* **Adoption rapports moral et financier**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 154 – Voix exprimées : 154

Pour : 154 voix – Contre : 0 – Abstention : 0 – Non votant : 0

Les rapports moral et financier sont adoptés

# Statistiques du Comité

Monsieur Victor GARRIGUET présente les statistiques du Comité

Le nombre de féminines croit de 6% pour atteindre son plus haut taux (28%) depuis la création du comité (2170) alors que les masculins baissent de 4%.

Après 4 années de croissance consécutive, le comité voit baisser son nombre de licenciés de 2% soit 136 licenciés en moins. Le nombre de clubs se maintient à 42 avec un nombre moyen de 185 licenciés par club, alors que 26 clubs sur 42 sont en régression sur la saison.

Il présente ensuite la répartition par club H / F par rapport au nombre total de licenciés puis la répartition par catégorie de licences et enfin la pyramide des âges.

Le taux de fidélisation du département est de 65,8. Le taux de mutations intra est de 2,8% et le taux de renouvellement est de 63%

L’origine géographique des licenciés est à 94,1% yvelinoise et à 4% francilienne.

# RAPPORTS DES COMMISSIONS

Monsieur Frédéric BADIN demande aux clubs s’ils ont des remarques sur les rapports des commissions et aux présidents de ces commissions s’ils veulent intervenir sur leur partie.

## Arbitrage

Pas de commentaire

## Jeunes arbitres

Pas de commentaire

## Organisation des compétitions

Le club des Mureaux intervient en indiquant que dans les classements, les conventions n’apparaissent pas et demande des explications sur le repêchage des descentes.

Victor GARRIGUET répond que les conventions ont été validées tardivement, le temps de rechercher les éléments manquants et de revenir vers chaque club. Il précise que tout est rétabli.

Audrey SCHOHN explique qu’il y avait plusieurs possibilités de choix concernant les repêchages. Etant donné qu’il n’y a rien de précisé dans les règlements généraux, et que le règlement fédéral s’applique aux compétitions nationales, c’est bien la commission qui peut décider de repêcher la troisième équipe plutôt que l’avant-dernière. Ce choix a été voté par la commission à l’unanimité.

Monsieur Frédéric BADIN remercie la commission en précisant que les personnes extérieures ne se rendent pas compte de la quantité de travail que cela implique.

## Communication et informatique

Monsieur Frédéric BADIN remercie la commission et notamment Marc MILLERET qui fait un énorme travail.

## Discipline

Pas de commentaire

## Réclamation et litiges

Madame Laurence CHERENCEY-ROHOU indique qu’à partir de septembre la procédure de réclamation sera dématérialisée. Les délais resteront les mêmes mais pourront s’effectuer par mails et virements.

## Statuts et règlements

Madame Brigitte LESECQ indique qu’il y a des problèmes sur le tableau de classement après CMCD.

Madame Audrey SHOHN répond qu’elle fera les vérifications.

## Technique

Monsieur Victor GARRIGUET indique que le Hand ensemble fêtera ses 10 ans l’année prochaine et qu’il y aura un projet à venir.

Monsieur Frédéric BADIN propose de faire voter l’ensemble des rapports plutôt qu’un par un, il demande si quelqu’un dans l’assistance y est opposé. En l’absence de réponse négative, il est procédé au vote.

* **Rapport de l’ensemble des commissions**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 148

Pour : 143 voix – Contre : 5 – Abstention : 6

Les rapports des commissions sont adoptés

# VŒUX

## Conseil d’Administration

**Vœu n°1 - Cooptation de Madame Marianne de Brito au Conseil d’Administration du comité de handball des Yvelines**

La nomination de Victor Garriguet en tant que directeur du comité l’oblige à quitter ses fonctions au sein du conseil d’administration. Il est remplacé par Madame Laurence CHERENCEY-ROHOU au sein du bureau directeur

Le CA du 30 mars 2019 a coopté Marianne de Brito en tant que nouveau membre sur proposition du président du comité.

Monsieur Frédéric BADIN précise que s’agissant d’une cooptation, ce vote se fera à bulletin secret.

* **Vœu n°1**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 144

Pour : 130 voix – Contre : 14 – Abstention : 10

Le vœu est adopté

## Commission SR / CMCD

**Vœu n°2 - Modification des statuts et du règlement intérieur du comité :**

**Les statuts :**

* + **Article 7** - suppression de la phrase : *~~« Les membres d’honneur et les membres admis à titre individuel participent financièrement au fonctionnement du comité par le paiement d'une cotisation dont le montant est, au minimum, celui d'une licence délivrée aux pratiquants de plus de 16 ans. »~~*
	+ **Article 8.4** – modification de la phrase : *« VOTE ~~PAR PROCURATION ET~~ PAR CORRESPONDANCE - Lors des réunions de l’assemblée générale départementale, les votes ~~par procuration et~~ par correspondance ne sont pas admis. »*
	+ **Ajout article 8.5** : *Lors des réunions de l’assemblée générale départementale, le vote par procuration est admis dans les conditions prévues par le règlement intérieur.*
	+ **Article 11.2.2** –modification de la phrase : *Chaque liste devra comporter~~, en position éligible,~~ un nombre minimum de candidates en proportion du nombre de licenciées féminines par rapport à l’effectif total du comité.*
	+ **Article 12.4** –modification de la phrase qui devient : *Peuvent assister également ~~à l’assemblée générale départementale~~ aux séances du conseil d’administration, avec voix consultative, les…*
	+ **Article 19.1.1** –modification de la phrase qui devient : *Après l’élection du président et du bureau directeur, le conseil d’administration élit en son sein, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour, pour ~~une durée de quatre ans~~ la durée du mandat du conseil d’administration, les présidents des commissions départementales dont la liste figure au règlement intérieur.*
	+ **Article 12.4** –modification de la phrase qui devient : *Peuvent assister également ~~à~~ ~~l’assemblée générale départementale~~ aux séances du conseil d’administration, avec voix consultative, les…*
	+ **Ajout d’une section 4** : *SECTION 4 – REPRESENTATION DU COMITE AU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE LA LIGUE - Article 20 : Le conseil d’administration élit parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour, un binôme composé d’un homme et d’une femme pour être proposés pour représenter le comité des Yvelines au sein du conseil d’administration de la ligue régionale.*

**Le règlement intérieur :**

* + **Article 1.3 - Modification** *- Lors des réunions de l’assemblée générale départementale, le vote par procuration est admis dans les conditions suivantes :*
		- *une association sportive affiliée peut donner procuration au délégué d’une autre association pour la représenter et prendre part aux votes sanctionnant les différents débats ;*
		- *un délégué d’une association sportive affiliée ne peut représenter qu’une association en plus de celle où il est licencié.*
		- *le mandat délivré par l'association mandante tient lieu de procuration,*
		- *le délégué mandaté peut détenir une licence blanche, mais il ne pourra alors représenter que cette seule association*
		- *~~Les votes par procuration et par correspondance ne sont pas admis.~~*
	+ **Article 9.3** – modification de la phrase : *Le conseil d’administration ne peut avoir plus de deux membres ~~d’une même commission et~~ d’une même association.*
	+ **Article 11.2.2** – modification : *Chaque commission se compose au minimum de ~~cinq~~ trois membres. Les règlements intérieurs des commissions fixent le nombre maximum de membres que celles-ci comprennent.*
		- *Une commission ne peut pas comporter plus de deux membres issus d’un même club.*
		- *~~Une commission ne peut pas comporter plus de deux membres du conseil d’administration~~*
	+ **Article 11.2.3** – modification : *Les membres des commissions doivent être licenciés à la fédération. ~~Ils ne peuvent pas être liés au comité par un lien contractuel autre que celui résultant de cette adhésion.~~ Ils doivent être majeurs. Toutefois, la commission départementale d’arbitrage, dans le cadre de l’article 1.4) des statuts, peut comprendre des membres mineurs.*
	+ **Article 11.3.6** – modification : *Les frais de déplacement des membres des commissions ne sont pas remboursés, mais font l’objet d’une attestation pour la déduction fiscale à leur demande.*
* **Vœun°2**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 154

Pour : 142 voix – Contre : 12 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

**Vœu n°3 – Correction du règlement de la CMCD**

* Les arbitrages comptabilisés pour le club au titre de la CMCD sont ceux réalisés par l’arbitre sur :
* désignation officielle de la CDA.
(en cas de non désignation ou de défaillance d’un arbitre désigné, les rencontres dirigées par un arbitre même gradé ne sont pas comptabilisées)
* les catégories +16 ans **et – 18 ans** masculins et féminines
* **Vœux n°3**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 154

Pour : 154 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

## Vœux CDA

Monsieur Frédéric BADIN indique qu’un nouveau système de règlement pour les arbitres a été testé. Il précise que, d’après la FFHB, il y a un risque très limité avec le système de note de frais en appel de fonds mais demande l’avis des clubs.

Les clubs, unanimement, indique qu’ils sont favorables à ce système de règlement des arbitres.

**Vœu n°4 : Guide financier - Arbitrage**

* + Augmentation de 5 euros des vacations pour les conseillers d’arbitre par match : passage de 55 à 60 €.
	+ Ajout dans le guide financier : forfait de 30 € pour un JA ou un JAJ en cas d’absence d’une équipe à une rencontre
* **Vœu n°4**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 142

Pour : 103 voix – Contre : 39 – Abstention : 12

Le vœu est adopté

**Vœu n°5 : Règlement de la commission d’arbitrage**

**Modification de l’article III.B2 –**

Pour être autorisé à porter le titre d’arbitre, il faut être titulaire de la licence joueur, Joueur loisir, Joueur indépendant ou blanche joueur avec la mention arbitre suivie de son grade délivré par la F.F.H.B., la ligue ou le comité pour la saison en cours dans les conditions suivantes :

* Être licencié dans un club (ou indépendant) pour la saison en cours
* Avoir réussi l’examen de grade correspondant
* Avoir réglé les droits correspondant au renouvellement de leur timbre, la somme étant due par le club d’appartenance de l’arbitre, et non celui bénéficiant de la CMCD.
* **Vœu n°5**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 154

Pour : 154 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

## Vœux Commission Technique

**Vœu n°6 : Modification des règles spécifiques – 13 ans féminines et masculines**

*Dans une volonté de répondre aux problématiques des différents publics, la commission technique & la commission d’organisation des compétitions, proposent des aménagements et une harmonisation des règles* ***des moins de 13 ans Masculins et Féminins*** *permettant :*

* + *Le développement moteur des jeunes pratiquants débutants*
	+ *Le développement technique des meilleurs joueurs afin de répondre aux exigences des compétitions régionales et des inter comités*

*Ce qui change :*

**REGLES SPECIFIQUES AUX NIVEAUX EXCELLENCE FEMININES, EXCELLENCE ET HONNEUR MASCULINS (ET DELAYAGE D’ACCES EXCELLENCE /HONNEUR MASCULINE)**

**Temps de jeu :** 2 x 20 minutes en match simple

**Engagement :** à la ligne médiane.

***~~1~~~~ère~~ ~~mi-temps :~~***

**~~Forme de jeu :~~** ~~à 5 joueurs de champ plus un gardien, jeu libre.~~

***~~2~~~~ème~~ ~~mi-temps :~~***

**~~Forme de jeu :~~** ~~à 6 joueurs de champ plus un gardien. Défense obligatoire avec un joueur en dehors des 9m, dispositif 0/6 interdit. En défense, il est uniquement toléré d’avoir 6 joueurs de champ dans les 9m lors d’un jet franc. En cas d’exclusion, la défense 0/5 est autorisée, il n’est alors plus obligatoire d’avoir un joueur en dehors des 9m.~~

***1ère et 2ème mi-temps :***

**Forme de jeu :** à 6 joueurs de champ plus un gardien. Défense obligatoire avec un joueur en dehors des 9m, dispositif 0/6 interdit. En défense, il est uniquement toléré d’avoir 6 joueurs de champ dans les 9m lors d’un jet franc. En cas d’exclusion, la défense 0/5 est autorisée, il n’est alors plus obligatoire d’avoir un joueur en dehors des 9m.

**REGLES SPECIFIQUES AUX NIVEAUX DE JEU INFERIEURS, TOURNOIS DE DEBUT DE SAISON ET DELAYAGE FEMININ D’ACCES A L’EXCELLENCE**

**Temps de jeu :** 3 x 13 minutes en match simple.

**Engagement :** un tirage au sort est effectué au début des 1er et 3ème tiers temps

***1er tiers-temps :***

**Forme de jeu :** Défense Homme à homme sur tout le terrain à 6 joueurs de champ et un gardien, le contact est interdit (ceinturage, poussette et autre)

**Engagement :** parle GB de sa zone au coup de sifflet de l’arbitre. Interdiction pour l’équipe qui défend de se trouver dans les 9 mètres adverses. Sanction si non-respect, engagement à rejouer.

***2ème tiers-temps :***

**Forme de jeu :** 5 joueurs de champ plus un gardien, jeu libre.

**Engagement :** à la ligne médiane.

***3ème tiers-temps :***

**Forme de jeu :** 6 joueurs de champ plus un gardien. Défense obligatoire avec un joueur en dehors des 9m, dispositif 0/6 interdit. En défense, il est uniquement toléré d’avoir 6 joueurs de champ dans les 9m lors d’un jet franc. En cas d’exclusion, la défense 0/5 est autorisée, il n’est alors plus obligatoire d’avoir un joueur en dehors des 9m.

**Engagement :** à la ligne médiane.

NB : Les matchs des tournois de début de saison (à 3 ou 4 équipes) se joueront en 2 mi-temps avec les règles aménagées des 1er et 3ème tiers -temps.

**Tableau récapitulatif**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | 1ère division Féminine, 1ère et 2ème division masculine, délayage d’accès excellence-honneur masculine | Tournois de début de saison, délayage d’accès excellence féminine et autres niveaux |
| Type de match | Match Simple | Tournoi | Match Simple | Tournoi |
| Temps de jeu | 2x20 | 2x13 à 3, 2x10 à 4 équipes | 3x13 | 2x13 à 3, 2x10 à 4 équipes |
| Pause | 5' | 5’ |
| Nombre de joueurs | 6+1 | 6+1 | 6+1 |
| 6+1 | 5+1 | 6+1 |
|  | 6+1 |  |
| Espace de jeu | Terrain handball |
| Taille de ballon | Taille 1 |
| Exclusion | 2' | 1' en tournoi  | 2' | 1' en tournoi  |
| Formes de jeu | Libre 1 joueur >9m | H à H tout terrain **pas de neutralisation.** |
| Libre 1 joueur >9m | Libre | Libre 1 joueur >9m |
|  |  | Libre 1 joueur >9m |  |
| Engagement | Par le GB |
| TM d'équipe | 2/Match mais 1 par MT | 2/Match mais 1 par TT | 2/Match mais 1 par MT |
| Jet de 7 mètres | 7m en appui |
| Gardien de but  | Il est préconisé d'utiliser plusieurs GB au cours d'un match |
| Nombre de joueurs | 12 |
| Managérat | Malgré la liberté pédagogique laissée à l'éducateur, il est conseillé deproposer une défense homme à homme et étagée.Interdiction de recourir à la prise en individuelle stricte sur un joueur adverse sauf si le dispositif défensif adopté est l’homme à homme tout terrain. |

* **Vœu n°6**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 154

Pour : 148 voix – Contre : 6 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

Monsieur Frédéric BADIN précise qu’il faudra communiquer les nouvelles règles aux superviseurs

## Vœux COC

**Vœu n°7 : Modification de la formule de championnat + 16 ans masculins**

*78.1.1 +16 MASCULINS*

*1ère DIVISION TERRITORIALE*

Composition : 1 poule de 12 équipes Formule : matchs en ALLER / RETOUR

L’équipe réserve évoluant en 1ère division territoriale doit présenter, sur chaque feuille de match, au minimum trois joueurs de 17 à 23 ans. Le non-respect de cette obligation entraîne match perdu par pénalité avec sanction sportive.

Titre : à la fin de la compétition, l’équipe classée première est déclarée CHAMPIONNE DES YVELINES, accède au niveau régional, et l’équipe classée deuxième accède au niveau régional sous réserve pour ces deux équipes, de l’application des règlements fédéraux, régionaux et départementaux.

* **Vœu n°7**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 148

Pour : 148 voix – Contre : 0 – Abstention : 6

Le vœu est adopté

**Vœu n°8 : Modification de la formule de championnat + 16 ans féminines**

*78.1.2 +16 Féminines*

2.1 – 1ère DIVISION TERRITORIALE

~~Composition : la formule de la compétition sera proposée en fonction des inscriptions reçues durant l’intersaison. La COC proposera une formule après validation par le bureau directeur du comité~~

Formule pour la saison 2019/2020 :

Championnat en 3 phases avec 18 rencontres dans la saison

~~1~~~~ère~~ ~~phase avec 3 poules de 8 équipes en match simple~~

~~2~~~~ème~~ ~~phase :~~

* ~~1 poule 1~~~~ère~~ ~~division territoriale avec 6 équipes~~
* ~~1 poule 2~~~~ème~~ ~~division territoriale avec 6 équipes~~
* ~~Les autres poules seront constituées en fonction du nombre d’inscriptions~~

~~L’équipe réserve évoluant en 1~~~~ère~~ ~~division territoriale doit présenter, sur chaque feuille de match, au minimum trois joueuses de 17 à 23 ans. Le non-respect de cette obligation entraîne match perdu par pénalité avec sanction sportive.~~

**1ère phase** en 7 dates avec 3 poules de 8 équipes : Classement de 1 à 8

**2ème phase** en 3 dates avec 6 poules de 4 équipes :

* Les équipes de la même poule classées 1 à 4 et 5 à 8 (matchs retours)
* Les phases 1 et 2 sedéroulentsur Septembre à Décembre

**3ème phase** en 10 dates avec des poules de 6 par niveau

* Les équipes classées 1 et 2 de chaque poule = 1er DIV
* Les équipes classées 3 et 4 de chaque poule = 2ème DIV
* Les autres poules étant constituées en fonction du nombre d’équipes restantes

Scores conservés des 1ère et 2èmephase.

Titre : à la fin de la compétition, l’équipe classée première de la 1ère division territoriale est déclarée CHAMPIONNE DES YVELINES accède au niveau régional, sous réserve de l’application des règlements fédéraux, régionaux et départementaux.

Maintien ou relégation en fonction des descentes éventuelles de championnat régional (voir grille de montées/descentes)

Rappel : l’accession~~, le maintien et la relégation sont~~ est soumise à l’application de la CMCD.

* **Vœu n°8**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 154

Pour : 119 voix – Contre : 35 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

**Vœu n°9 : Restriction engagement d’une équipe jeune en délayage pré-région**

*107.3.1 Accession au niveau régional*

Pour l’accession au championnat régional des équipes jeunes, des délayages sont organisés début septembre par le comité. Sous réserve du nombre d’inscriptions, la COC se réserve le droit de modifier ces délayages

Les équipes ayant fait forfait de la saison précédente dans une catégorie d’âge ne seront pas autorisées à participer aux délayages pré-région de la saison en cours dans cette même catégorie d’âge.

* **Vœu n°9**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 148

Pour : 148 voix – Contre : 0 – Abstention : 6

Le vœu est adopté

**Vœu n°10 : Catégories d’âges - Demande de sous-classement**

*Le sous classement est ~~uniquement~~ autorisé pour une -13 ans filles première année pour descendre en – 11 ans filles, les autres demandes exceptionnelles dans des catégories différentes devront être adressées au bureau directeur du comité afin de les valider.*

* **Vœu n°10**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 154

Pour : 154 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

**Vœu n°11 : Coupe des Yvelines - Modification (sous réserve du vote de l’AG IDF)**

Une équipe engagée doit pouvoir être identifiée par rapport à son niveau d’évolution en championnat, exceptées :

~~• les équipes -20 ans évoluant en région qui pourront s’inscrire en +16 ans Masculins~~

~~• les équipes -17 ans évoluant en région qui pourront s’engager dans la catégorie -18 ans masculins.~~

* **Vœu n°11**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 154

Pour : 154 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

**Vœu n°12 : Coupe des Yvelines – Formule de l’épreuve**

*Article 4*

La COUPE et le CHALLENGE des Yvelines est une épreuve ouverte à toutes les équipes de toutes les catégories évoluant en championnat national, régional et départemental.

Les inscriptions sont limitées à deux équipes maximum par sexe et catégorie d’âge.

Elle se déroule par élimination directe (sauf éventuelle phase éliminatoire). Pour les catégories +16 masculins et + 16 féminines, les équipes qui évoluent dans les championnats régionaux et nationaux rentreront en cours de compétition.

* **Vœu n°12**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 148

Pour : 128 voix – Contre : 20 – Abstention : 6

Le vœu est adopté

**Vœu n°13 : Coupe des Yvelines – Modalités des tirages**

*Article 5*

La liste des rencontres est fixée par tirage au sort par la commission compétente.

Modalités des tirages des différents tours de coupe :

1. Tour préliminaire : équipes départementales +16 ans féminins et + 16 ans masculins
Le tour préliminaire est effectué sous forme de mini-championnat, les équipes sont réparties dans les poules suivant leur classement de la saison précédente.
2. Tour préliminaire Jeunes
3. Si une équipe 2 n’est pas tirée au sort lors d’un tour préliminaire alors que l’équipe 1 du même club l’est, l’équipe 1 sera qualifiée pour le tour suivant et l’équipe 2 disputera le tour préliminaire.
4. Pour toutes les catégories, tour à élimination directe :
	* ~~Pour les jeunes : avant chaque tirage, les équipes sont réparties dans deux chapeaux suivant leur niveau de compétition et leur classement au moment du tirage, les équipes de niveau inférieur reçoivent jusqu’au 1/8ème de Finale inclus.~~
	* ~~A partir des ¼ de finale, le tirage est intégral, l’équipe tirée en premier reçoit.~~
	* ~~Pour les +16 ans : avant chaque tirage, les équipes sont réparties dans deux chapeaux suivant leur niveau de compétition et leur classement au moment du tirage, les équipes tirées de niveau inférieur reçoivent jusqu’au 1/8ème de finale inclus.~~
	* ~~A partir des ¼ de finale, le tirage est intégral, l’équipe tirée en premier reçoit.~~
5. ~~½ finale pour toutes les catégories.~~
6. ~~Le tirage au sort est intégral, sauf dans l’éventualité où deux équipes du même club sont présentes, dans ce cas, elles sont systématiquement opposées.~~
7. ~~Dans l’éventualité où 3 équipes d’un même club seraient présentes en ¼ de finale, deux équipes de ce club seront forcément opposées.~~

La commission établira un classement de 1 à X équipes correspondant aux têtes de séries de la catégorie d’âge concernée. Ces équipes seront réparties dans le tableau suivant leur classement (type tableau de tournoi de tennis).

Ensuite, elle procédera au tirage au sort des équipes restantes qu’elle répartira dans le tableau. Les équipes de plus bas niveau accueilleront les rencontres durant toute la coupe des Yvelines. Les équipes réserves seront positionnées dans la même partie de tableau que l’équipe première de leur club.

* **Vœu n°13**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 137

Pour : 137 voix – Contre : 0 – Abstention : 17

Le vœu est adopté

**Vœu n°14 : Challenge des Yvelines – Organisation**

*Article 6*

Organisation du CHALLENGE :

Le challenge des Yvelines est organisé sous réserve de 8 inscriptions par sexe et catégorie d’âge

A partir de la 1ère phase éliminatoire directe et uniquement lors de cette 1ère phase, les équipes éliminées intègrent le CHALLENGE.

Exemple : Si la 1ère phase éliminatoire se trouve être les 1/8ème de finale, l’équipe éliminée rejoint le ¼ finale du CHALLENGE

Les équipes +16 masculines évoluant en excellence régionale et dans les divisions supérieures ne peuvent pas participer au challenge

Les équipes +16 féminines évoluant en pré-nationale et dans les divisions supérieures ne peuvent pas participer au challenge

* Les équipes qui auraient dûêtre opposées à celles-ci en challenge seront qualifiées automatiquement pour le tour suivant.
* **Vœu n°14**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 150

Pour : 134 voix – Contre : 16 – Abstention : 4

Le vœu est adopté

**Vœu n°15 : Coupe et Challenge des Yvelines – Plateaux**

Mise en place de plateaux sur 1/8èmes et ¼ de finales de coupe ou challenge des Yvelines des catégories -11 à -15 ans afin de créer des évènements festifs et de faciliter la désignation des tuteurs. La COC essaiera également de mettre en place des weekendsbanalisés en coupe des Yvelines, sous réserve de la possibilité du calendrier, notamment, dans la catégorie – 15 ans féminines et masculines.

* **Vœu n°15**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 147

Pour : 131 voix – Contre : 16 – Abstention : 7

Le vœu est adopté

**Vœu n°16 : Coupe et Challenge des Yvelines – Les joueurs**

*Article 18*

Un joueur en licence C peut évoluer en coupe ou challenge des Yvelines à condition de ne pas avoir évolué avec un autre club yvelinois dans cette même coupe ou challenge des Yvelines durant la même saison

* **Vœu n°16**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 148

Pour : 148 voix – Contre : 0 – Abstention : 6

Le vœu est adopté

# VOTE DU BUDGET

Monsieur Frédéric BADIN demande s’il y a des remarques sur le budget 2019.

* **Adoption du Budget 2019**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 154 – Voix exprimées : 154

Pour : 154 voix – Contre : 0 – Abstention : 0 – Non votant : 0

Le budget-est adopté

# REMISES DES RECOMPENSES

Remise des Médailles de Bronze du Comité :

* Mohamed MOKRANI
* Rachid MISSAOUA
* Céline MARJOLLET
* Samnang THUCH
* Jean-François SALAS
* Daniel ESTEVES
* Victor GARRIGUET

Remise des Médailles d’Argent du Comité :

* Gestine SCHUSTERMANN

Récompenses arbitrage accessit niveau Ligue IdF

* Camille BOTTICHIO / Léance GLOUX
* Loris MARTINEZ / Eliott SZABO
* Mattéo DELAROSSA / Lubin BONHOMME
* Loris GUEST-RANKOVIC / Kylian POINGT
* Hugo DELCAMPE / Diego MARTIN
* Valentin GILBERT / William GOMES

Remise des diplômes de Champions des Yvelines

* Association sportive Bonnieres : -11 ans mixtes 1er division
* Association sportive Sartrouville : - 13 ans masculins 5ème division
* ASC Trappes : -13 ans masculins 1ère division / -13 ans féminines Excellence départementale
* ASHB Les Mureaux : -15 ans masculins 2ème division / -18 ans masculins 2ème division
* AS Mantaise : -15 ans masculins 1ère division / -13 ans féminines 1ère division / +16 ans féminines 3ème division territoriale / - 15 ans féminines Honneur départemental
* AS Poissy HB : -11 ans féminines Honneur départemental
* Aubergenville handball : -15 ans masculins 3ème division
* Entente Montigny – Trappes : -15 ans féminines Excellence
* Guyancourt handball : -13 ans masculins 3ème division
* Handball Bois d’Arcy : -13 ans masculins 4ème division
* HBC Conflans : -18 ans masculines 1ère division / -11 ans mixtes 2ème division / -11 ans mixtes 3ème division / -18 ans féminines Excellence départementale
* HBC de Beynes : -13 ans masculins 7ème division
* Houilles – Le Vesinet – Carrières : -15 ans féminines 1ère division / +16 ans masculins 1ère division territoriale / +16 ans féminines 1ère division territoriale / -18 ans masculins 3ème division / -11 ans féminines Excellence départementale
* Les Clayes sous Bois HB : -18 ans masculins Honneur départemental / -13 ans féminines Honneur départemental
* Plaisir HBC : -13 ans masculins 2ème division
* Rambouillet sports : -18 ans masculins Excellence départementale / - 13 ans Excellence départementale
* TSV 88 HB : -13 ans masculins 2ème division territoriale / -13 ans masculins 6ème division
* Triel handball club : -11 mixtes Honneur départemental
* US Houdan : -13 ans masculins Honneur départemental
* Versailles HBC : -11 ans Mixtes 4ème division / -15 ans masculins Excellence départementale / -11 ans mixtes Excellence départementale / -15 ans masculins Honneur départemental
* Villepreux handball club : +16 ans féminines 2ème division territoriale

Champion de Ligue IdF

* HBOY, champion Elite région -15 ans masculins

Label Ecole de Hand SIMPLE :

* Bougival
* Guyancourt HB
* Les Clayes HB
* Limay HB
* Rambouillet Sports

Label Ecole de Hand BRONZE :

* Cellois HB
* AS St-Cyr Fontenay HB
* US Houdan HB
* Le Chesnay Yvelines HB
* US Maisons-Laffitte HB
* Elancourt-Maurepas HB
* HBC Vélizy
* Triel HBC
* US Vernouillet-Verneuil HB

Labels Ecole de Hand ARGENT :

* AS Mantaise
* CA Mantes
* CLOC Achères
* AS Bonnières
* HBC Conflans
* Houilles-Vésinet Carrières
* AS Les Mureaux
* AS Montigny-le-Bretonneux
* Plaisir HBC

Labels Ecole de Hand OR

* AS Poissy HB
* Versailles HBC
* ASC Trappes

Monsieur Frédéric BADIN remercie le club de Velizy pour son accueil et les clubs présents à cette AG

Fin de l’AG à 21h30

**Liste des clubs présents à l’AG du 28 Juin 2019 à Vélizy**

 Nb de voix

1. AS MANTES 7
2. ACHERES 8
3. BOUGIVAL 4
4. CELLOIS HB 4
5. LE CHESNAY 8
6. LES CLAYES 6
7. CO GARGENVILLE 4
8. HOUDAN 6
9. ELANCOURT-MAUREPAS HB 8
10. AS MONTIGNY 10
11. PLAISIR HBC 8
12. AS POISSY 9
13. RAMBOUILLET SPORTS 5
14. HBC VELIZY 6
15. VERSAILLES HBC 7
16. LE PECQ 5
17. HVC 10
18. TRIEL HBC 6
19. USHB 2 V Vernouillet/Verneuil 7
20. TS VICINOIS 88 5
21. HBC CONFLANS 10
22. GUYANCOURT 4
23. AHB LES MUREAUX 5
24. VILLEPREUX 2

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 24 clubs 154 voix

Fin du compte-rendu.

 La Secrétaire Le Président